Parliamentary **Assembly Assemblée** parlementaire



A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 5 DE LA RESOLUTION 1416 (2005) SUR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH TRAITE PAR LA CONFERENCE DE MINSK DE L'OSCE

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire Carnet de bord n° 2005 / 81 28 juin 2005

Commission ad hoc sur la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution 1416 (2005) sur le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE (du Bureau), réunie à Strasbourg le 23 juin 2005 sous la présidence de Lord Russell-Johnston (Royaume-Uni, SOC),

en ce qui concerne :

- **Mandat de la Commission ad hoc** : a tenu un échange de vues sur son action future sur la base d'une communication orale de son Président ;
- **Audition sur l'état du processus de paix :** a convenu d'inviter les représentants du Groupe de Minsk de l'OSCE ainsi que les représentants des gouvernements des pays participants de la Conférence de Minsk qui sont membres du Conseil de l'Europe; et a invité les membres de la Commission ad hoc les présidents des délégations nationales des pays membres du Processus de Minsk à fournir une information écrite sur la position et l'action prises par leur gouvernement respectif sur le processus de paix au Haut-Karabakh;
- Date et lieu de la prochaine réunion : a convenu de se réunir le 12 septembre 2005 à Paris (UEO).

Agnieszka Nachilo, Alexandra Alleon

Council of Europe Parliamentary Assembly, F - 67075 Strasbourg Cedex, tel.: +33 3 88 41 20 00, fax: +33 3 88 41 27 76, http://assembly.coe.int, assembly@coe.int